



Observatoire des ressources en eau et des milieux associés

Bénin- Burkina- Côte d'Ivoire- Ghana- Mali- Togo

RESUME EXECUTIF

Le projet a pour objectif de **contribuer à assurer durablement sur le bassin de la Volta la satisfaction des usages de l'eau et à assurer la réhabilitation et la préservation de l'environnement.**

La Volta est un cours d'eau transfrontalier qui est partagé par six pays d'Afrique de l'ouest : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo. Il s'étend du nord au sud sur une distance de 1850 kilomètres avec un bassin qui couvre une superficie d'environ 400,000 km².

Les proportions de la superficie du bassin dans les six pays vont de 2,48% pour la Côte d'Ivoire à 42,9% au Burkina Faso. Si le bassin de la Volta occupe 70,1% de la superficie territoriale du Ghana, elle ne représente que 1,0 % de celle du Mali.

Avec une population totale d'environ 19 millions d'habitants, le bassin de la Volta joue un rôle de plus en plus important dans la satisfaction des besoins de développement. Les pays riverains dépendent à des degrés divers de ses ressources en eau pour les besoins de production de l'électricité, pour les activités d'irrigation, de pêche et d'approvisionnement en eau domestique. Ces dernières années en particulier, le bassin a connu un important accroissement des infrastructures hydrauliques et d'irrigation.

Cependant, ce bassin est demeuré pendant plusieurs années l'un des bassins fluviaux en Afrique ne disposant pas de structures institutionnelle et juridique formelles entre les pays riverains pour la gestion de leurs ressources en eau. De même, et ce jusqu'à une date très récente, les mécanismes et institutions pour gérer et superviser une utilisation durable et prudente des ressources en eau du bassin ont été inexistants.

Le processus pour la mise en place d'une Autorité du Bassin de la Volta (ABV) a été amorcé à Ouagadougou en juillet 2004. La Convention, portant statut du Fleuve Volta et Création de l'ABV, a été signée par l'Assemblée des Chefs d'Etat le 19.01.2007 à Ouagadougou.

Conformément aux mandats de l'ABV, le projet a pour objectifs particuliers de :

1. soutenir l'émergence de l'ABV en faisant de l'Observatoire des ressources en eau et des milieux associés un outil opérationnel multisectoriel de l'Autorité ;
2. permettre à l'ABV d'établir un diagnostic sur les besoins en eau et la ressource réellement disponible ainsi que sur la situation environnementale du bassin, et mettre en place un outil d'information et de communication ;
3. contribuer à la prise de décision, en vue de :
 - définir des priorités et des options de gestion durable du bassin,
 - anticiper sur les impacts négatifs de la gestion des eaux

Dans cette perspective, le projet a trois (3) composantes :

- Composante 1 : réalisation d'un état des lieux de la situation environnementale du bassin ;
- Composante 2 : mise en place d'un Observatoire des ressources en eau et des milieux associés, outil d'information, de communication et d'aide à la décision ;
- Composante 3 : implication des parties concernées à la gestion des eaux et à la gestion de l'environnement.

Composante 1 : réalisation d'un état des lieux de la situation environnementale du bassin

De nombreuses informations sont disponibles concernant les ressources en eau et les milieux associés, s'agissant tant de l'environnement naturel (écosystèmes, flore, faune) que de l'environnement humain (socio économie, santé, usages de l'eau). Cependant, le constat est établi que les données relatives à la gestion des ressources en eau et des milieux associés dans le bassin de la Volta sont limitées et ne sont pas gérées de manière appropriée pour éclairer la prise de décision.

En conséquence, la composante est organisée en deux (2) activités :

- le découpage du bassin en zones homogènes vis-à-vis de l'hydrologie d'une part et des usages d'autre part ;
- le diagnostic du réseau de collectes des données
- le diagnostic par zone de la situation environnementale et des enjeux

Composante 2 : mise en place d'un Observatoire des ressources en eau et des milieux associés, outil d'information, de communication et d'aide à la décision

Cette composante contribue à l'émergence et/ou consolidation des capacités techniques nationales et à leur organisation autour des Points Focaux Nationaux en vue de la pérennisation de l'Observatoire et répond par ailleurs à l'engagement des Etats Parties à coopérer étroitement en vue de la valorisation rationnelle et durable des ressources en eau du Bassin de la Volta sur la base notamment de l'échange régulier de données et d'informations entre eux.

En conséquence, elle est organisée en trois (3) activités :

- la mise en place d'un site web projet ;
- la construction de l'Observatoire en tant qu'outil informatisé de gestion de données ;
- l'élaboration de l'Etat 0 de l'environnement sur la base d'indicateurs réellement calculables.

Composante 3 : implication des parties concernées à la gestion des eaux et à la gestion de l'environnement

Dans son mandat de promouvoir les outils de concertation permanente entre les parties prenantes au développement du bassin et de promouvoir la mise en œuvre de la GIRE, l'implication par l'ABV de tous les acteurs, des populations à la base aux instances nationales et régionales, dans chacune de ses actions, est prépondérante. C'est notamment le cas pour la mise en œuvre de l'Observatoire pour lequel tous ces acteurs représentent les chaînons indispensables vis-à-vis de l'identification et du suivi des problématiques environnementales, de l'acquisition de données utiles à la diffusion des résultats, et, ce, en préalable à leur implication dans les processus de décision de gestion de l'eau et des milieux associés.

En conséquence, elle est organisée en trois (3) activités :

- Audit des représentations organisées de la société civile ;
- Information et consultation des acteurs locaux ;
- Contribution des acteurs locaux à l'élaboration de l'Etat 0 initial et de l'Etat 0 consolidé de l'Observatoire et à la diffusion des résultats.

Le projet se déroule sur une durée de trois (3) ans et est piloté par l'Autorité de Bassin de la Volta. Il fera l'objet d'une revue à mi-parcours.

Le budget global du projet s'élève à 2.700.000 €, dont 1.200.000 € pris en charge par le FFEM. Les cofinanceurs sont, par ordre d'engagement financier, l'ASDI à travers le projet UICN / PAGEV – Phase 2 et les Etats Membres de l'ABV à travers leurs contributions financières annuelles.

